

Association pour l'Environnement et la Qualité de Vie sur le Pays-Haut

Lexy, le 21 septembre 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

<p>Projet de station d'enrobage à Lexy : Le permis de construire est refusé</p>
--

Les membres de l'Association pour l'Environnement et la Qualité de Vie sur le Pays Haut ainsi qu'une majorité d'habitants des communes concernées par le projet, accueillent avec satisfaction la décision de refus du permis de construire de M. le Maire de Lexy, Gérard Allieri, intervenue le 9 septembre 2008 et lui ont, à cet effet, adressé une lettre ouverte de remerciement.

Pour autant, ils restent plus que jamais mobilisés et de plus en plus nombreux : ils poursuivent leurs actions visant à ne pas permettre l'implantation de la station d'enrobage dans cette commune et à aider les élus à trouver une solution alternative.

A ce jour, M. le Commissaire enquêteur a rendu un avis favorable avec réserves, M. le Préfet de Meurthe et Moselle n'a pas encore arrêté sa décision. Par ailleurs, le dossier a été confié personnellement à un avocat de renom d'envergure nationale, Mme Corinne Lepage.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à consulter notre site internet à l'adresse suivante :
<http://lexycollectif.wordpress.com>